



TG/210/2
 ORIGINAL : anglais
 DATE : 2015-03-25

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

<p>LENTILLE</p> <p>Code UPOV : LENS_S_CUL</p> <p><i>Lens culinaris</i> Medik.</p>
--

PRINCIPES DIRECTEURS

POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN

DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

Autres noms communs : *

<i>nom botanique</i>	<i>anglais</i>	<i>français</i>	<i>allemand</i>	<i>espagnol</i>
<i>Lens culinaris</i> Medik.	Lentil	Lentille	Linse	Lenteja

Ces principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées.

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs d'examen doivent être interprétés en relation avec l'introduction générale et les documents TGP qui s'y rapportent.

* Ces noms, corrects à la date d'adoption des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV (www.upov.int), pour l'information la plus récente].

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
1. OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN	3
2. MATÉRIEL REQUIS	3
3. MÉTHODE D'EXAMEN	3
3.1 NOMBRE DE CYCLES DE VEGETATION.....	3
3.2 LIEU DES ESSAIS	3
3.3 CONDITIONS RELATIVES A LA CONDUITE DE L'EXAMEN.....	3
3.4 PROTOCOLE D'ESSAI	3
3.5 ESSAIS SUPPLEMENTAIRES.....	3
4. EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ	4
4.1 DISTINCTION.....	4
4.2 HOMOGENEITE	5
4.3 STABILITE	5
5. GROUPEMENT DES VARIÉTÉS ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE	5
6. INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTÈRES	6
6.1 CATEGORIES DE CARACTERES	6
6.2 NIVEAUX D'EXPRESSION ET NOTES CORRESPONDANTES	6
6.3 TYPES D'EXPRESSION	6
6.4 VARIETES INDIQUEES A TITRE D'EXEMPLES	7
6.5 LEGENDE	7
7. TABLE OF CHARACTERISTICS/TABLEAU DES CARACTÈRES/MERKMALSTABELLE/TABLA DE CARACTERES	8
8. EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTÈRES	12
8.1 EXPLICATIONS PORTANT SUR PLUSIEURS CARACTERES	12
8.2 EXPLICATIONS PORTANT SUR CERTAINS CARACTERES	12
9. BIBLIOGRAPHIE	16
10. QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	17

1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Lens culinaris* Medik.

2. Matériel requis

2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de semences.

2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

500 g ou 10 000 graines au moins.

Les semences doivent satisfaire aux conditions minimales exigées pour la faculté germinative, la pureté spécifique, l'état sanitaire et la teneur en eau, indiquées par l'autorité compétente. Dans le cas où les semences doivent être maintenues en collection, la faculté germinative doit être aussi élevée que possible et indiquée par le demandeur.

2.4 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou toute maladie importants.

2.5 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 *Nombre de cycles de végétation*

En règle générale, la durée minimale des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants.

3.2 *Lieu des essais*

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Pour les essais conduits dans plusieurs lieux, des indications figurent dans le document TGP/9, intitulé "Examen de la distinction".

3.3 *Conditions relatives à la conduite de l'examen*

Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

3.4 *Protocole d'essai*

3.4.1 Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 100 plantes au moins, qui doivent être réparties en 2 répétitions au moins.

3.4.2 Les essais doivent être conçus de telle sorte que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.

3.5 *Essais supplémentaires*

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

4.1 *Distinction*

4.1.1 Recommandations générales

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

4.1.2 Différences reproductibles

Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu'un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire. En outre, dans certains cas, l'influence du milieu n'appelle pas plus d'un cycle de végétation pour s'assurer que les différences observées entre les variétés sont suffisamment reproductibles. L'un des moyens de s'assurer qu'une différence observée dans un caractère lors d'un essai en culture est suffisamment reproductible consiste à examiner le caractère au moyen de deux observations indépendantes au moins.

4.1.3 Différences nettes

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.1.4 Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner

Sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 20 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 20 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors-type.

4.1.5 Méthode d'observation

La méthode recommandée pour l'observation du caractère aux fins de la distinction est indiquée par le code suivant dans la deuxième colonne du tableau des caractères (voir le document TGP/9 "Examen de la distinction", section 4 "Observation des caractères") :

MG : mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes

MS : mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

VG : évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes

VS : évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

Type d'observation : visuelle (V) ou mesure (M)

L'observation "visuelle" (V) est une observation fondée sur le jugement de l'expert. Aux fins du présent document, on entend par observation "visuelle" les observations sensorielles des experts et cela inclut donc aussi l'odorat, le goût et le toucher. Entrent également dans cette catégorie les observations pour lesquelles l'expert utilise des références (diagrammes, variétés indiquées à titre d'exemples, comparaison deux à deux) ou des chartes (chartes de couleur). La mesure (M) est une observation objective en fonction d'une échelle graphique linéaire, effectuée à l'aide d'une règle, d'une balance, d'un colorimètre, de dates, d'un dénombrement, etc.

Type de notation : pour un ensemble de plantes (G) ou des plantes isolées (S)

Aux fins de l'examen de la distinction, les observations peuvent donner lieu à une notation globale pour un ensemble de plantes ou parties de plantes (G), ou à des notations pour un certain nombre de plantes ou parties de plantes isolées (S). Dans la plupart des cas, la lettre "G"

correspond à une notation globale par variété et il n'est pas possible, ni nécessaire, de recourir à des méthodes statistiques pour évaluer la distinction.

Lorsque plusieurs méthodes d'observation du caractère sont indiquées dans le tableau des caractères (p. ex. VG/MG), des indications sur le choix d'une méthode adaptée figurent à la section 4.2 du document TGP/9.

4.2 *Homogénéité*

4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après :

4.2.2 Pour l'évaluation de l'homogénéité, il faut appliquer une norme de population de 1 % et une probabilité d'acceptation d'au moins 95 %. Dans le cas d'un échantillon de 100 plantes, 3 plantes hors-type sont tolérées.

4.3 *Stabilité*

4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

4.3.2 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être évaluée plus précisément en examinant un nouveau lot de semences, afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni initialement.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.

5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés voisines soient regroupées.

5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- a) Cotylédon : couleur (caractère 1)
- b) Plante : pigmentation anthocyanique (caractère 3)
- c) Fleur : couleur de l'étendard (caractère 11)
- d) Semence : couleur principale (caractère 19)
- e) Semence : poids (caractère 21)
- f) Époque de floraison (caractère 22)

5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale et le document TGP/9 "Examen de la distinction".

6. Introduction du tableau des caractères

6.1 *Catégories de caractères*

6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est impossible compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 *Niveaux d'expression et notes correspondantes*

6.2.1 Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère afin de définir le caractère et d'harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.2.2 Dans le cas de caractères qualitatifs et pseudo-qualitatifs (voir le chapitre 6.3), tous les niveaux d'expression pertinents sont présentés dans le caractère. Toutefois, dans le cas de caractères quantitatifs ayant cinq niveaux ou davantage, une échelle abrégée peut être utilisée afin de réduire la taille du tableau des caractères. Par exemple, dans le cas d'un caractère quantitatif comprenant neuf niveaux d'expression, la présentation des niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen peut être abrégée de la manière suivante :

Niveau	Note
petit	3
moyen	5
grand	7

Toutefois, il convient de noter que les neuf niveaux d'expression ci-après existent pour décrire les variétés et qu'ils doivent être utilisés selon que de besoin :

Niveau	Note
très petit	1
très petit à petit	2
petit	3
petit à moyen	4
moyen	5
moyen à grand	6
grand	7
grand à très grand	8
très grand	9

6.2.3 Des précisions concernant la présentation des niveaux d'expression et des notes figurent dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

6.3 *Types d'expression*

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo-qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 Variétés indiquées à titre d'exemples

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemples afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

6.5 Légende

- (*) Caractère avec astérisque – voir le chapitre 6.1.2
- QL Caractère qualitatif – voir le chapitre 6.3
- QN Caractère quantitatif – voir le chapitre 6.3
- PQ Caractère pseudo-qualitatif – voir le chapitre 6.3

- MG, MS, VG, VS – voir le chapitre 4.1.5

- (a)-(b) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.1

- (+) Voir l'explication du tableau des caractères au chapitre 8.2.

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielsorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1. (*)	VG Cotyledon: color	Cotylédon : couleur	Keimblatt: Farbe	Cotiledón: color		
PQ	green	vert	grün	verde	Petrovskaya zelenozjornaya	1
	greenish yellow	jaune verdâtre	grünlichgelb	amarillo verdoso	Anicia, Petrovskaya 4/105	2
	orange	orange	orange	naranja	Lentillon rosé d'hiver, Rosana	3
2. (+)	VG Plant: habit	Plante : port	Pflanze: Wuchsform	Planta: hábito de crecimiento		
QN	upright	dressé	aufrecht	erguido	Petrovskaya 4/105	1
	semi upright	demi-dressé	halbaufrecht	semierguido	Anicia	3
	horizontal	horizontal	waagerecht	horizontal		5
3. (*) (+)	VG Plant: anthocyanin coloration	Plante : pigmentation anthocyanique	Pflanze: Anthocyanfärbung	Planta: pigmentación antocianica		
QL	absent	absente	fehlend	ausente	Gilda	1
	present	présente	vorhanden	presente	Anicia, Lentillon rosé d'hiver	9
4. (*) (+)	VG Plant: height	Plante : hauteur	Pflanze: Höhe	Planta: altura		
QN	short	courte	niedrig	corta	Lentillon rosé d'hiver	3
	medium	moyenne	mittel	media	Anicia	5
	tall	haute	hoch	alta	Petrovskaya 4/105	7
	very tall	très haute	sehr hoch	muy alta	Vehovskaya	9
5. (+)	VG Plant: intensity of ramification	Plante : intensité de la ramification	Pflanze: Stärke der Verzweigung	Planta: intensidad de la ramificación		
QN	weak	faible	gering	escasa	Vehovskaya	3
	medium	moyenne	mittel	media		5
	strong	forte	stark	abundante	Lentillon rosé d'hiver	7
6. (*)	VG Leaf: intensity of green color	Feuille : intensité de la couleur verte	Blatt: Intensität der Grünfärbung	Hoja: intensidad del color verde		
QN	light	faible	hell	claro	Santa, Vehovskaya	3
	medium	moyenne	mittel	medio	Anicia	5
	dark	forte	dunkel	oscuro	Lentillon rosé d'hiver, Petrovskaya zelenozjornaya	7

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota	
7.	VG	Leaflet: shape	Foliole : forme	Fiederblatt: Form	Folíolo: forma		
(+)							
PQ	elliptic	elliptique	elliptisch	elíptico		1	
	obovate	obovale	verkehrt eiförmig	oboval	Petrovskaya 4/105	2	
	rectangular	rectangulaire	rechteckig	rectangular	Vehovskaya	3	
8.	VG	Leaflet: size	Foliole : taille	Fiederblatt: Größe	Folíolo: tamaño		
QN	small	petite	klein	pequeño	Santa	3	
	medium	moyenne	mittel	mediano	Anicia	5	
	large	grande	groß	grande	Lentillon rosé d'hiver	7	
9.	VG/ MS	Raceme: number of flowers per node	Grappe : nombre de fleurs par nœud	Blütenstand: Anzahl Blüten pro Knoten	Racimo: número de flores por nudo		
(+)							
QN	only one	un seul	nur eine	únicamente una		1	
	one or two	un ou deux	eine oder zwei	una o dos		2	
	only two	seulement deux	nur zwei	únicamente dos	Lentillon rosé d'hiver	3	
	two or three	deux ou trois	zwei oder drei	dos o tres	Anicia, Petrovskaya 4/105	4	
	only three	seulement trois	nur drei	únicamente tres	Flora	5	
	more than three	plus de trois	mehr als drei	más de tres		6	
10.	VG	Flower: size	Fleur : taille	Blüte: Größe	Flor: tamaño		
QN	(a)	small	petite	klein	pequeña	3	
		medium	moyenne	mittel	mediana	Gilda	5
		large	grande	groß	grande	Petrovskaya 4/105	7
11.	VG	Flower: color of standard	Fleur : couleur de l'étendard	Blüte: Farbe der Fahne	Flor: color del estandarte		
(*)							
PQ	(a)	white	blanc	weiß	blanco	Anicia	1
		pink	rose	rosa	rosa		2
		blue	bleu	blau	azul	Azer	3
12.	VG	Flower: violet stripes of standard	Fleur : stries violettes de l'étendard	Blüte: violette Streifen der Fahne	Flor: estrías violetas del estandarte		
(*)							
QL	(a)	absent	absentes	fehlend	ausentes		1
		present	présentes	vorhanden	presentes	Anicia, Lentillon rosé d'hiver	9
13.	VG	Pod: color	Gousse : couleur	Hülse: Farbe	Vaina: color		
(+)							
QN		light green	vert clair	hellgrün	verde claro		1
		medium green	vert moyen	mittelgrün	verde medio	Anicia, Lentillon rosé d'hiver	2
		dark green	vert foncé	dunkelgrün	verde oscuro		3

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota	
14.	MG/ VG	Pod: number of ovules	Gousse : nombre d'ovules	Hülse: Anzahl Samenanlagen	Vaina: número de óvulos		
(+)							
QN	one	un	eine	uno		1	
	two	deux	zwei	dos	Lentillon rosé d'hiver	3	
	three	trois	drei	tres	Anicia	5	
15.	VG	Pod: length	Gousse : longueur	Hülse: Länge	Vaina: longitud		
(*)							
(+)							
QN	short	courte	kurz	corta	Anicia, Lentillon rosé d'hiver	3	
	medium	moyenne	mittel	media	Arcadia	5	
	long	longue	lang	larga	Gilda	7	
16.	VG	Pod: width	Gousse : largeur	Hülse: Breite	Vaina: anchura		
(+)							
QN	narrow	étroite	schmal	estrecha	Lentillon rosé d'hiver	1	
	medium	moyenne	mittel	media	Anicia	2	
	broad	large	breit	ancha		3	
17.	VG	Seed: width	Semence : largeur	Samen: Breite	Semilla: anchura		
(*)							
QN	(b)	narrow	étroite	schmal	estrecho	Lentillon rosé d'hiver	3
		medium	moyenne	mittel	medio	Anicia	5
		broad	large	breit	ancho		7
18.	VG	Seed: shape in longitudinal section	Semence: forme en section longitudinale	Samen: Form im Längsschnitt	Semilla: forma en sección longitudinal		
(*)							
(+)							
QN	(b)	narrow elliptic	elliptique étroite	schmal elliptisch	elíptico estrecho	Petrovskaya 4/105	1
		medium elliptic	elliptique moyenne	mittel elliptisch	elíptico medio	Anicia	2
		broad elliptic	elliptique large	breit elliptisch	elíptico ancho	Dora	3
19.	VG	Seed: main color	Semence: couleur principale	Samen: Hauptfarbe	Semilla: color principal		
(*)							
(+)							
PQ	(b)	greenish yellow	jaune verdâtre	grünlichgelb	amarillo verdoso	Petrovskaya 4/105	1
		green	vert	grün	verde	Anicia, Petrovskaya zelenozjornaya	2
		pink	rose	rosa	rosa		3
		black	noir	schwarz	negro		4

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota	
20. (*) (+)	VG	Seed: pattern of secondary color	Semence: répartition de la couleur secondaire	Samen: Muster der Sekundärfarbe	Semilla: distribución del color secundario		
PQ	(b)	absent	absente	fehlende	ausente	Flora	1
		blotched	tachée	gefleckt	manchado	Mosa	2
		spotted	mouchetée	gepunktet	en lunares		3
		marbled	marbrée	marmoriert	veteado	Petrovskaya 4/105	4
		marbled and blotched	marbrée et tachée	marmoriert und gefleckt	veteado y manchado	Stanka 1	5
21. (*) (+)	MG	Seed: weight	Semence: poids	Samen: Gewicht	Semilla: peso		
QN	(b)	very low	très bas	sehr niedrig	muy bajo	Lentillon rosé d'hiver	1
		low	bas	niedrig	bajo	Anicia	3
		medium	moyen	mittel	medio	Petrovskaya 4/105	5
		high	élevé	hoch	alto		7
		very high	très élevé	sehr hoch	muy alto	Vehovskaya	9
22. (*) (+)	VG	Time of flowering	Époque de floraison	Zeitpunkt der Blüte	Época de floración		
QN		very early	très précoce	sehr früh	muy temprana		1
		early	précoce	früh	temprana	Anicia	3
		medium	moyenne	mittel	media	Petrovskaya 4/105	5
		late	tardive	spät	tardía		7
		very late	très tardive	sehr spät	muy tardía	Lentillon rosé d'hiver	9

8. Explications du tableau des caractères

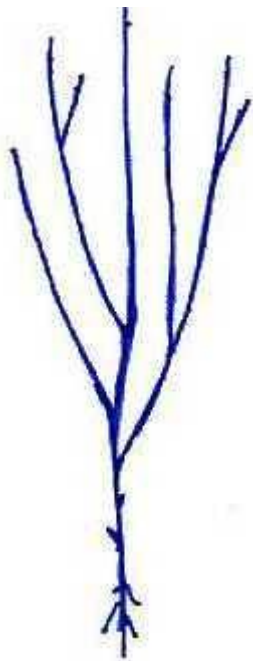
8.1 *Explications portant sur plusieurs caractères*

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué dans la deuxième colonne du tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

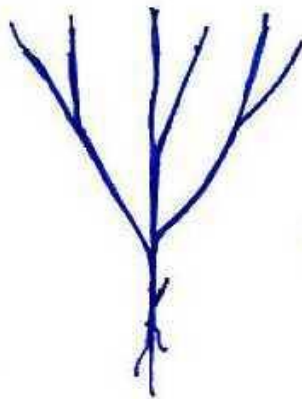
- (a) Fleur : Les observations doivent être faites sur des fleurs complètement ouvertes à l'époque de floraison.
- (b) Les observations doivent être effectuées sur des graines sèches. La graine sèche est la graine provenant de la gousse complètement sèche, à la maturité de récolte sèche, juste avant que la gousse ne se casse toute seule.

8.2 *Explications portant sur certains caractères*

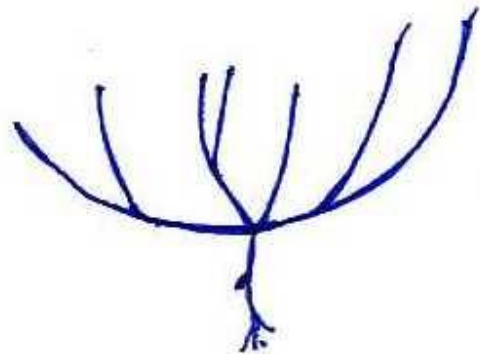
Ad. 2 : Plante : port



1
dressé



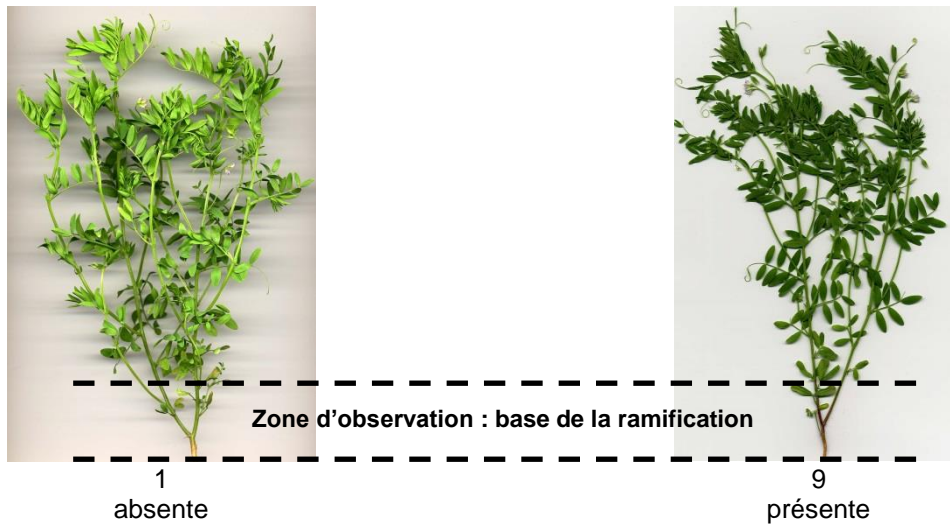
3
demi-dressé



5
horizontal

Ad. 3 : Plante : pigmentation anthocyanique

La pigmentation anthocyanique doit être observée à la base de la ramification.



Ad. 4 : Plante : hauteur

La hauteur des plantes doit être mesurée lorsque toutes les plantes ont au moins une fleur ouverte.

Ad. 5 : Plante : intensité de la ramification

L'intensité de la ramification doit être mesurée lorsque toutes les plantes ont au moins une fleur ouverte.



3
faible



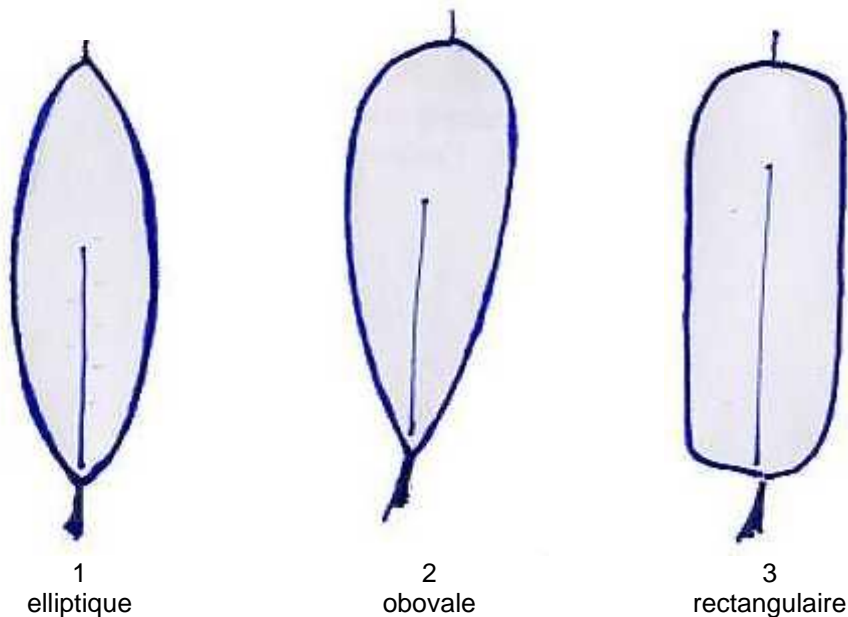
5
moyenne



7
forte

Ad. 7 : Foliole : forme

Les observations doivent être faites sur la première foliole au deuxième nœud de floraison.



Ad. 9 : Grappe : nombre de fleurs par nœud

Les observations doivent être faites au premier étage floral à l'époque de floraison.

Ad. 13 : Gousse : couleur

Gousse avant la maturité de récolte sèche : les observations doivent être faites lorsque la gousse n'est pas complètement sèche.

Ad. 14 : Gousse : nombre d'ovules

Le nombre d'ovules par gousse peut être observé

- avant le développement des graines, lorsque la gousse est plate, en comptant chaque ovule ;
ou
- à l'époque de maturité de la graine sèche, lorsque la gousse est complètement sèche (mais avant la déhiscence de la gousse), en comptant les ovules développés et les ovules non développés

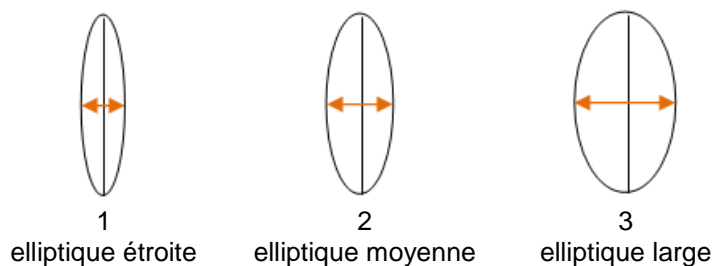
Ad. 15 : Gousse : longueur

Gousse au moment de la maturité de récolte sèche : les observations doivent être faites lorsque la gousse est complètement sèche mais avant qu'elle soit déhiscente.

Ad. 16 : Gousse : largeur

Les observations doivent être faites sur des gosses vertes bien développées; la largeur est évaluée d'une suture à l'autre sur les gosses non ouvertes.

Ad. 18 : Semence : forme en section longitudinale



Ad. 19 : Semence : couleur principale

La couleur principale est celle qui occupe la plus grande surface, la couleur secondaire est celle qui occupe la deuxième plus grande surface. Lorsque les surfaces des couleurs principale et secondaire sont trop similaires pour pouvoir déterminer de manière fiable quelle est la couleur qui occupe la plus grande surface, la couleur la plus foncée est considérée comme la couleur principale.

Ad. 20 : Semence : répartition de la couleur secondaire



Ad. 21 : Semence : poids

Le poids de la graine doit être établi sur la base d'au moins deux échantillons de 100 graines. Les graines immatures et infectées doivent être exclues.

Ad. 22 : Époque de floraison

L'observation doit être faite sur 20 plantes par variété et par répétition. L'époque de floraison a lieu lorsque 50% des plantes ont au moins une fleur ouverte. La note est donnée sur la base des variétés indiquées à titre d'exemples.

9. Bibliographie

Bejiga, G., 2006: Lens culinaris Medik. In: Brink, M., Belay, G. (Editeurs). PROTA 1: Cereals and pulses/Céréales et légumes secs. [CD-Rom]. PROTA, Wageningen, NL

Muehlbauer, F. J., McPhee, K. E., 2005: Lentil (Lens culinaris Medik.). Genetic resources and chromosome engineering and crop improvement. Grain legumes, 1, 219 to 230 pp.

Serpeille A., 2002: Les lentilles: Biologie et aspects techniques. Monographie générale. FNAMS, Bourges, FR

Webb, C., Hawtin, G. (Editors), 1981: Lentils. Commonwealth Agricultural Bureaux, Farnham Royal, Slough SL 2 3BN, GB, ISBN 0 85198 475 4

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

	Date de la demande : (réservé aux administrations)
--	---

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE
à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale

1. Objet du questionnaire technique

1.1 Nom botanique

1.2 Nom commun

2. Demandeur

Nom

Adresse

Numéro de téléphone

Numéro de télécopieur

Adresse électronique

Obtenteur (s'il est différent
du demandeur)

3. Dénomination proposée et référence de l'obtenteur

Dénomination proposée
(le cas échéant)

Référence de l'obtenteur

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#4. Renseignements sur le schéma de sélection et la méthode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

Variété résultant d'une :

4.1.1 Hybridation

- a) hybridation contrôlée []
- b) hybridation à généalogie partiellement inconnue []
- c) hybridation à généalogie totalement inconnue []

4.2 Méthode de multiplication de la variété

4.2.1 Variétés reproduites par voie sexuée

- a) Autofécondation []
- b) Pollinisation croisée []
 - i) population []
 - ii) variété synthétique []
- c) Hybride []
- d) Autre []
(veuillez préciser)

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

5. Caractères de la variété à indiquer (Le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée.)			
Caractères	Exemples	Note	
5.1 Cotylédon : couleur (1)			
vert	Petrovskaya zelenozjornaya	1[]	
jaune verdâtre	Anicia, Petrovskaya 4/105	2[]	
orange	Lentillon rosé d'hiver Rosana	3[]	
5.2 Plante : pigmentation anthocyanique (3)			
absente	Gilda	1[]	
présente	Anicia, Lentillon rosé d'hiver	9[]	
5.3 Fleur : couleur de l'étendard (11)			
blanc	Anicia	1[]	
rose		2[]	
bleu	Azer	3[]	
5.4 Semence : couleur principale (19)			
jaune verdâtre	Petrovskaya 4/105	1[]	
vert	Anicia, Petrovskaya zelenozjornaya	2[]	
rose		3[]	
noir		4[]	
5.5 Semence : poids (21)			
très bas	Lentillon rosé d'hiver	1[]	
très bas à bas		2[]	
bas	Anicia	3[]	
bas à moyen		4[]	
moyen	Petrovskaya 4/105	5[]	
moyen à élevé		6[]	
élevé		7[]	
élevé à très élevé		8[]	
très élevé	Vehovskaya	9[]	

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

Caractères	Exemples	Note
5.6 (22) Époque de floraison		
très précoce		1[]
très précoce à précoce		2[]
précoce	Anicia	3[]
précoce à moyenne		4[]
moyenne	Petrovskaya 4/105	5[]
moyenne à tardive		6[]
tardive		7[]
tardive à très tardive		8[]
très tardive	Lentillon rosé d'hiver	9[]

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous et dans le cadre réservé aux observations en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen.

Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s)	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez votre variété candidate
<i>Exemple</i>	<i>Cotylédon : couleur</i>	<i>orange</i>	<i>vert</i>
Observations :			

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété
7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?
Oui [] Non []
(Dans l'affirmative, veuillez préciser)
7.2 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen?
Oui [] Non []
(Dans l'affirmative, veuillez préciser)
7.3 Autres renseignements
8. Autorisation de dissémination
a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?
Oui [] Non []
b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?
Oui [] Non []
Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen

9.1 L'expression d'un ou plusieurs caractère(s) d'une variété peut être influencée par divers facteurs, tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateur de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte-greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc.

9.2 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel végétal a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel végétal a été soumis aux facteurs suivants :

- | | | |
|---|---------|---------|
| a) micro-organismes (p. ex. virus, bactéries, phytoplasmes) | Oui [] | Non [] |
| b) Traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance, pesticides) | Oui [] | Non [] |
| c) Culture de tissus | Oui [] | Non [] |
| d) Autres facteurs | Oui [] | Non [] |

Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser.

.....

10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur

Signature

Date

[Fin du document]